

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 108

présenté par

Mme Mauborgne, Mme Sarles, Mme Bureau-Bonnard, Mme Dubré-Chirat et Mme Khedher

ARTICLE 2 QUINQUIES AA

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.